



**Département
des Landes**

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports

Réf. : RV/HE KLK D20060979 KFK

Dossier suivi par :

Renaud VAUTHIER

Monsieur Luc PHAM

Directeur académique

Direction des services départementaux de

l'Éducation Nationale des Landes

5 avenue Antoine Dufau

BP 389

40012 MONT DE MARSAN

Le 30 JUIN 2020 ,

Monsieur le Directeur académique,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des établissements scolaires landais.

Dans le 1^{er} degré, le contexte particulier lié au Covid-19 n'a manifestement pas permis de réaliser les concertations et estimations d'effectifs selon les modalités habituelles ; dans ces conditions et en dépit de la baisse d'effectifs prévue, il est légitime que les suppressions de postes interrogent la communauté éducative et les parents.

Concernant le 2nd degré, je tiens à vous faire part de mes inquiétudes.

Dans les Landes, de 2004 à 2020, l'augmentation d'effectifs des collèges publics aura été de + 2 600 élèves environ, soit + 18 %.

Sur la même période et en lien étroit avec l'Éducation Nationale, le Département aura construit 7 collèges, dont celui qui ouvre à Angresse en septembre, et pour lequel la collectivité investit plus de 17 M€ et crée 7 postes d'agents techniques.

Alors que la progression du nombre d'élèves se poursuit à la rentrée, avec plus 110 élèves selon les prévisions les plus récentes communiquées au Département, des interrogations s'expriment concernant les moyens alloués par l'État, ce qui fait écho aux orientations nationales et à leurs effets ; dans son rapport sur le budget de l'État 2019, la Cour des comptes relevait que plus de 3 800 postes ont été supprimés contre 1 800 prévus initialement.

Les inquiétudes renvoient le plus souvent au nombre de postes d'enseignants titulaires, qui serait insuffisant et « compensé » par le recours croissant aux heures supplémentaires, induisant une fragilisation et précarisation des conditions d'enseignement.

Plus globalement, au moins sur certains établissements, le niveau des moyens horaires alloués semble altérer les possibilités de conduite de projets innovants, de dédoublement de classe, ou d'aide personnalisée.

Parmi les situations portées à ma connaissance, ce serait notamment le cas pour le collège de Peyrehorade et d'autres établissements concernés par une augmentation d'effectifs, une dotation de 24 heures étant allouée pour une création de divisions, au lieu de 29 heures.

Par ailleurs, le collège de Tartas, pour lequel une prévision d'augmentation d'effectifs (+11 élèves) était identifiée, serait concerné par un solde négatif important, avec la suppression de deux divisions.

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 02
Mél. : education@landes.fr

landes.fr

Ceci impliquerait un nombre excessif d'élèves par salle, en particulier lors de la présence en classe des élèves d'ULIS, alors que des inscriptions complémentaires sont encore possibles.

Dans tous les cas précités, l'attribution ultérieure d'éventuelles heures supplémentaires ne me paraît pas adaptée aux enjeux, a fortiori si une telle modalité vient se substituer à des moyens ayant vocation à être pourvus par des postes pérennes de titulaires.

Aussi, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, et de bien vouloir me communiquer des précisions concernant l'allocation des moyens pour l'année scolaire 2020-2021.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur académique, à l'assurance de ma considération distinguée.

Handwritten signature consisting of the letters 'X', 'F.', and a horizontal line.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental